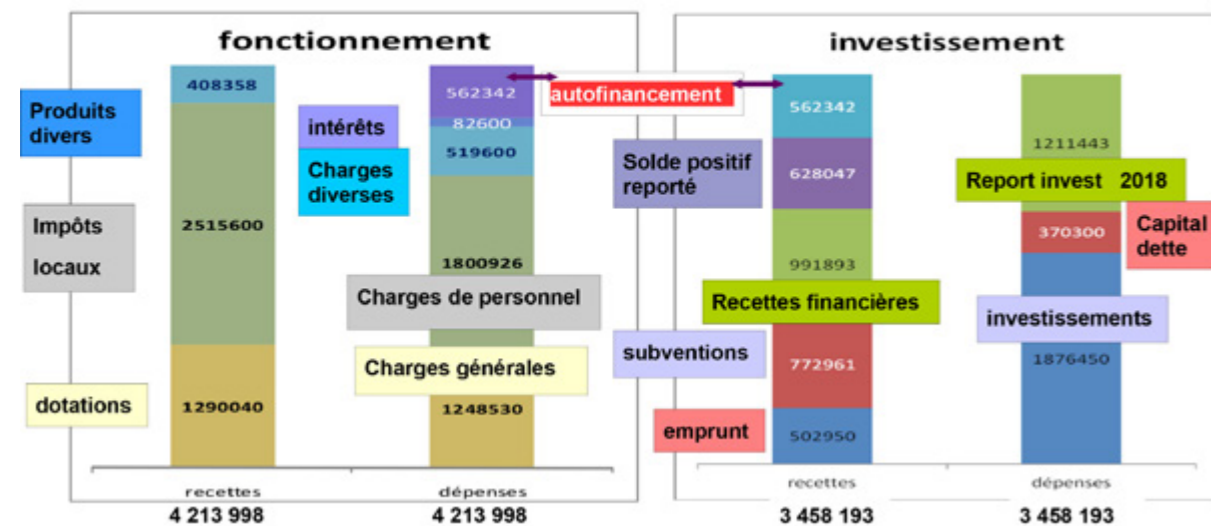


Finances

Le budget 2019



Le budget voté par le Conseil Municipal témoigne de la vie et de la santé de la commune. Quelques commentaires ne sont pas superflus.

Section de fonctionnement. Elle regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire des dépenses régulières (rémunération du personnel communal, travaux d'entretien, électricité, fournitures administratives...) et les charges financières liées aux intérêts de la dette¹. Les principales recettes de fonctionnement sont d'une part les dotations reçues de l'État, en baisse lente mais régulière et d'autre part la part communale des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières).

Section d'investissement. Les investissements sont destinés à faire évoluer le cadre communal dans les années à venir : travaux neufs et grosses réparations (qui peuvent s'étaler sur plusieurs années), acquisition de terrains, de bâtiments, d'équipements et de gros matériel. Les investissements sont financés par les excédents de la section de fonctionnement (qui doivent au moins permettre le rem-

boursement du capital de la dette¹ : exigence respectée cette année → 562 342 € d'autofinancement pour 370 300 € de remboursement de la dette), par les excédents des années précédentes non encore utilisés, et par l'emprunt. La somme inscrite en emprunt (772 961 €) permet l'équilibre obligatoire du budget (dépenses = recettes). Mais il ne sera souscrit que le montant nécessaire à l'équilibre des comptes 2019. La nécessité de procéder à des emprunts a bien entendu augmenté l'endettement de notre commune, qui reste raisonnable (608 € par habitant, pour une moyenne nationale de 910 € pour des communes comparables). ■

Jean Leroyer, Conseiller délégué

¹ Les annuités de la dette (452 900 € en 2019) sont constituées d'une part par le remboursement du capital (370 300 €) et d'autre part par des intérêts (82 600 €). L'administration fiscale exige :

- que le remboursement des intérêts soit intégré dans les charges du budget de fonctionnement
- que ce budget dégage un excédent suffisant pour assurer le remboursement du capital.

Le recensement effectué auprès de la population en 2018 a formalisé le passage du seuil des 5 000 habitants pour notre commune (5 099 hab. en 2019). De ce fait, les dotations de l'Etat ont augmenté. En parallèle, il faut répondre aux besoins complémentaires de la population. Pour 2019 : agrandissement de l'école maternelle et du restaurant scolaire. Malgré ces investissements importants, les élus ont fait le choix de laisser les taux d'imposition communaux 2019 inchangés (identiques depuis 2011).

En bref

Compteurs Linky. Enedis nous informe que le déploiement des compteurs Linky débutera en septembre 2019. La société Solution 30 assurera le changement des compteurs. Un courrier personnalisé sera adressé aux clients 30 à 40 jours avant l'intervention. Un numéro vert sera alors communiqué pour toute question.

Parigné bientôt fibré. Fin 2019, début 2020, la fibre optique sera déployée à Parigné. Pour tous renseignements : www.lafibrearrivechezvous.fr ou 0800 800 617 (numéro vert). Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de Madame Morgant ou Messieurs Lepetit et Lubias qui suivent le dossier.

Nouvelles activités économiques et commerciales.

- Le Vin de mes Parents - caviste, 5 rue du 8 mai 1945
- Astiweb informatique - installation dans de nouveaux locaux, avenue du Dr Galloudec
- KS24 - karting indoor, ZAC de la Boussardière
- Maïté Marteau - agence immobilière, avenue du Dr Galloudec
- Cabinet d'avocats, place des Trois Puits

Pour toutes nouvelles installations, pensez à vous faire connaître en mairie.

Nolan Bougard : de l'or entre les mains ?

Sébastien Cordier, entreprise CSP, emploie Nolan Bougard comme apprenti maçon. Ce jeune homme participe au concours du meilleur apprenti qui se déroule en plusieurs étapes : départementale, régionale et nationale.

N'ayant pas de dépôt, Monsieur Cordier a demandé à la commune si un local pouvait être mis à disposition de son apprenti. Encourager et valoriser le travail de Nolan a semblé une évidence pour les élus qui l'ont laissé disposer d'un local au plan d'eau pour réaliser son oeuvre. Nolan a franchi la première étape avec brio le 4 avril dernier : médaille d'argent. Vous pourrez admirer sa réalisation dans les mois à venir sur la commune, le lieu restant à définir.



Nolan (2^e à droite) a présenté sa pièce en avant-première aux élus.

Le mot de l'opposition

Sauvons les Services Publics de proximité ! Afin d'assurer la continuité des Services Publics Parignéens, les élus de la majorité ont décidé de se mobiliser au mois d'avril contre la fermeture de notre bureau de Poste le lundi et ses réductions d'horaires, faute d'affluence. Au mois de novembre, ils décidaient pourtant de fermer l'accueil au public de notre mairie le samedi pour les mêmes raisons... Cherchez la cohérence...

Vos élus Bien Vivre à Parigné-l'Évêque
Marina Besseau - Jocelyne Collet - Isabelle Desnot - Claude Leduc - Sophie Rychlicki

Tél : 07 83 11 39 93
Permanence au 55 avenue Abel Tirand le 1^{er} vendredi de chaque mois de 18h à 20h.



Le Petit Parignéen

Sommaire

- p.1 Édito
- p.2 Environnement - Voirie - Urbanisme
- p.3 Sport - Affaires sociales
- p.4 Enfance, jeunesse - Culture, animation
- p.5 Finances
- p.6 En bref - Le mot de l'opposition

Édito.

Mesdames et Messieurs, chers Parignéennes et Parignéens,

Vous allez découvrir, un numéro « spécial » du Petit Parignéen. Nous avons souhaité une édition intermédiaire afin de vous faire partager les informations, les travaux engagés sur Parigné.

Chaque adjoint et conseiller délégué fait un point sur son domaine d'intervention au cours de ce premier semestre 2019, je tiens sincèrement à les remercier, ainsi que les conseillers municipaux pour leur investissement et leurs actions.



En février, nous avons voté le budget, ce qui nous permet de notifier les marchés plus tôt et de commencer les travaux particulièrement nombreux en 2019 : l'extension de la maternelle et de l'accueil périscolaire suit son cours, les travaux des rues des écoles et Victor Croyeau débutent. L'entrée du cimetière est en plein aménagement. Quant aux travaux au plan d'eau et au restaurant scolaire, ils débuteront au cours de l'été.

Vous mesurerez aussi la richesse des événements à Parigné, tant sur le plan culturel, sportif, social que scolaire.

La municipalité reste à votre écoute.

Bonne lecture,

Nathalie Morgant,
Le Maire

Agenda

JUIN
21 Fête de la musique - Place de l'Église

JUILLET
13 Feu d'artifice et bal - Plan d'eau

SEPTEMBRE
7 Forum des associations - Gymnase

OCTOBRE
5 Théâtre "Parfums et Supicions" Cie Scène et Loir - Foyer Loisirs

NOVEMBRE
7 Spectacle "Grain de Folie" Léa Crevon - Foyer Loisirs
11 Commémoration 14/18

DÉCEMBRE
13 Marché de Noël - Foyer Loisirs
15 Goûter spectacle des seniors - Foyer Loisirs
21 Concert de Noël "Impressions boréales" - Église

Heures d'ouverture au public de la mairie
Lundi à Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Jeudi : de 8h30 à 12h30.
Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Le maire, les adjoints et les conseillers délégués vous reçoivent sur rendez-vous, y compris le samedi matin.

Bulletin d'informations municipales édité par la Commune de Parigné-l'Évêque
Place du 11 novembre - 72250 Parigné-l'Évêque
Tél : 02 43 50 31 31

Directrice de publication : Nathalie Morgant • Rédaction : Mairie de Parigné-l'Évêque • Création de la maquette et mise en page : service communication de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau • Impression : ITF, Mulsanne • Tirage : 2 200 exemplaires.

Environnement

Réserve naturelle de la basse Goulandière, marais tourbeux. Dans le cadre du plan de gestion du site (2017-2028), les travaux d'entretien 2019, élagage et installation de barrières bois, sont subventionnés par le conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire.

Désherbage à l'eau chaude 120°. Ce nouveau procédé permet de répondre à la réglementation interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires. Le prestataire FC Paysage effectuera 3 passages dans l'année sur la voirie d'agglomération, hors lotissement : pieds de murs, bordures fil d'eau et caniveaux.

Gestion différenciée. Cette gestion éco-responsable, appliquée depuis 2 ans, modifie les méthodes de travail. Ain-

si, pour éviter le ramassage et le transport des tontes vers la déchetterie, un broyeur à fléaux a été acheté et installé sur un automateur. L'herbe broyée reste sur les espaces tondus. Ce procédé n'est pas appliqué aux terrains de foot pour lesquels une tondeuse à coupe frontale a été acquise.

Association de réinsertion. Lors de périodes de forte activité en espace vert, la municipalité a décidé de faire appel à une association de réinsertion "Études et Chantiers" afin d'accompagner nos équipes. Cette association est intervenue notamment sur le parking du plan d'eau et le désherbage de trottoirs. ■

Pascal Chauveau, Conseiller délégué

Voie

Entrée du cimetière. L'entrée du cimetière est réaménagée : mise à niveau du terrain, création d'un espace pavé agrémenté d'un banc et d'arbustes, création d'une place de parking handicapé.

Plan d'eau. La vidange du plan d'eau a été réalisée à partir de novembre 2018 pour réaliser les travaux suivants : enrochement de la digue, reprise de l'alimentation en eau sur le Roule-Crotte en amont de la déchetterie, nouvel équipement de vannage, pêcherie et ponton pour personnes handicapées. Toutes les études techniques sont finalisées et les appels d'offres sont en cours ; l'objectif est que les travaux soient terminés au 15 octobre pour une remise en eau au 1^{er} novembre 2019.

Rue Victor Croyeau, rue des Écoles, route de Brette-les-Pins. Les travaux, d'un montant de 460 000 €, engagés début avril doivent se terminer en septembre 2019. Ils concernent le remplacement de la canalisation du réseau

d'eau (usagée 60 ans), la réfection de chaussée avec aménagements pour sécuriser les piétons et réduire la vitesse (plateaux surélevés, trottoirs élargis, écluse - route de Brette) ainsi que l'agrandissement du parking des cars (rue des Écoles).

Le Vigneau, route de Moiré. Création d'une liaison douce de 180 mètres sur un fossé busé. ■

Jean-Pierre Lepetit, Adjoint



Urbanisme

Notre commune continue son évolution sous l'égide depuis un peu plus d'un an du nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme), issu des exigences du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui amène des règles et des orientations souvent contraignantes. L'objectif de base est de concentrer l'habitat au plus près du centre bourg et de moins consommer de terres agricoles. Ainsi les lotissements déjà en cours depuis quelques années (Genêts et Herpinière) sont pratiquement complets, les "dents creuses" se remplissent et les grandes parcelles se divisent.

Un chantier de 8 logements locatifs va bientôt voir le jour rue de Montbraye, en haut de la place des Trois Puits. Ensuite de nouveaux lotissements devraient se développer, d'abord près

de la route de Moiré (le dossier déposé est en cours d'instruction), puis en complément du lotissement du Guignier, enfin sur le coteau droit de la rue de la Haise. Sur chacun de ces projets s'appliquent les OAP (Orientations d'Aménagements Programmes) définies au PLU, notamment les obligations en matière de logements sociaux, locatifs, économes en espace. Si vous avez un quelconque projet, renseignez-vous en mairie (sauf mercredi) ou prenez rendez-vous.

Pour rappel.

- Tous les dossiers de demandes sont instruits et contrôlés par le service ADS (Application du Droit des Sols) créé au Pays du Mans pour pallier la défection des services de

L'Etat qui assuraient auparavant gratuitement cette prestation (coût pour Parigné 26 000 € par an),

- La notion d'absence de besoin de Permis de Construire en fonction du projet et de sa surface ne dispense pas de présenter un dossier de demande d'autorisation,
- De même, les petites dépendances de moins de 5 m² et les clôtures qui ne nécessitent effectivement aucun dossier doivent toutefois respecter les indications du PLU (couleur, matériaux, implantation sur le terrain),
- Les matériaux de construction (briques, parpaings, béton) doivent recevoir obligatoirement un enduit. ■

Guy Lubias, Adjoint



Sport

20 associations, 1 300 adhérents. La commune participe financièrement à leur fonctionnement en attribuant chaque année une subvention à celles qui en font la demande suivant des critères préétablis. 25 066 € ont été votés par délibération en date du 25 avril 2019. Outre les subventions accordées, la commune consacre un budget annuel important pour maintenir les installations mises à disposition en bon état de fonctionnement et assurer une utilisation confortable (entretien et réparation des locaux, chauffage, ménage, entretien des terrains et espaces dédiés). Ces dernières années, tous les locaux ont fait l'objet d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Les associations bénéficient également chaque année de prêts de matériel (barnums, barrières, signalisation...) pour leurs manifestations. Le Foyer Loisirs peut également être mis à disposition gratuitement une fois dans l'année pour des événements divers

(assemblées générales, repas, lotos ou animations diverses...). La municipalité est attentive à leurs démarches dans le domaine pédagogique et du vivre ensemble. De nombreux dirigeants font part de leur satisfaction à ce sujet. À souligner également, les bons résultats sportifs collectifs ou individuels obtenus dans certaines disciplines. Les événements sportifs sont relayés sur le site internet de la commune, sur le panneau lumineux et sur le facebook "mairie de Parigné". Ils paraissent régulièrement dans la presse locale. Nous souhaitons, avec les dirigeants, remercier les nombreux bénévoles et animateurs qui assurent le bon fonctionnement de ces associations, leur développement et leur rôle pédagogique envers les jeunes et les scolaires. Ils contribuent à faire perdurer l'esprit particulier du sport. ■

René Lutellier, Adjoint

Affaires sociales

Jardins familiaux.

« Pourquoi laisser en ton jardin, ortie, mauve, ronce et plantain ? Le vent te souffle la réponse : mauve, plantain, ortie et ronce ! Les chenilles ont pour amies : plantain, ronce, mauve et ortie ! Si tu m'écoutes et que tu sauves : ronce, plantain, ortie et mauve. Ces humbles plantes te feront un grand bouquet de papillons ! » Ce joli poème, pour rappeler que l'utilisation de désherbants chimiques est strictement interdite dans nos jardins. Mais l'utilisation de compost, de purin



d'ortie, d'engrais verts est fortement conseillée. Comme tous les ans, nous espérons que la récolte sera abondante. Bon courage à nos jardiniers.

Banque alimentaire et ateliers cuisine. Depuis plus de 18 mois des ateliers cuisine ont été mis en place pour les bénéficiaires de la Banque Alimentaire. Ces ateliers sont animés par Sandrine du Centre Rabelais, dans la cuisine du Rubis Cube, à Parigné une fois par mois. À chaque atelier un menu complet, simple à réaliser et à faible budget est élaboré.

Exemple de menu : Flan aux carottes – Lasagnes au saumon et épinards – Cookies aux flocons d'avoine et chocolat.

Ces menus sont ensuite partagés sur place ou emportés. La bonne humeur est également au rendez-vous et ces moments de partage ont permis aux bénéficiaires de mieux se connaître. Merci à Sandrine pour sa précieuse collaboration. ■

Sylviane Notreami, Adjointe

Enfance, jeunesse

Travaux d'extension de l'école maternelle Amstramgram.

En janvier 2017, il fallait répondre aux besoins de locaux au sein de l'école Amstramgram : ouverture de la 7^e classe (en 2013, dans la petite salle de motricité), augmentation des effectifs de l'accueil périscolaire (70 enfants) et ainsi respecter les normes de la P.M.I. (Protection Maternelle Infantile). Des bâtiments modulaires ont été installés comme solution transitoire, pour une période maximale de deux ans, conformément à l'autorisation du permis de construire. Le choix a été fait ensuite de pérenniser l'agrandissement de l'école par une construction afin de pallier le manque de place dans les dortoirs, la surutilisation de la salle de motricité et d'offrir un lieu d'accueil plus confortable aux enfants, le matin et le soir. Si besoin, une huitième classe est prévue dans ce nouveau bâtiment. Dans un premier temps, cette salle pourrait être utilisée par le Centre François Rabelais pour les mercredis loisirs. À ce jour, l'avancée des travaux correspond aux prévisions, le gros œuvre et la couverture sont terminés ; les menuiseries sont en cours d'installation. Le nouveau bâtiment devrait ainsi être mis en service pour la rentrée de septembre 2019. Le montant des travaux et prestations annexes (maître d'œuvre, contrôle



technique, coordonnateur de sécurité) s'élève à 1 061 769 €. Ce projet reçoit une participation de 292 950 € au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux). ■

Sébastien Delavaud, Conseiller délégué

Culture, animation

Animations. Comme chaque année, le premier semestre 2019 a connu ses traditionnels événements, attendus par bon nombre de petits Parignéens et qui se sont déroulés sous le soleil :

- Le carnaval sur le thème "Costumes du monde", animé par la Zik de Saint-Vincent, Les Gais Lurons de Sainte-Jamme, les Sambazardeurs et Vietnam 72. Les enfants ont pu se faire confectionner de superbes chapeaux en papier crépon par La Malle aux Chapeaux au départ de la maison de retraite ou à l'arrivée au Foyer Loisirs après avoir brûlé Bonhomme Carnaval. **Info en avant-première : le thème 2020 sera "Venise". À vos costumes !**
- La chasse aux œufs le dimanche de Pâques : 200 sujets et 500 œufs en chocolat ont été distribués aux enfants en échange des œufs en plastique après une chasse acharnée dans les aires de jeux du complexe sportif.

Bien sûr, d'autres temps forts permettront de passer des moments conviviaux : feu d'artifice et bal du 13 juillet avec l'orchestre Essentiel, concerts, marché et spectacle de Noël...

Médiathèque. Le réseau de bibliothèques regroupant Brette-les-Pins, Saint-Mars-d'Outille et Parigné-l'Évêque cessera au 1^{er} septembre 2019 en raison de dysfonctionnements récurrents constatés par les 3 communes. Cette décision a été formalisée par une délibération votée dans chaque commune (le 25 avril 2019 pour Parigné-l'Évêque). Il n'y aura pas d'incidence sur le tarif pratiqué.

À ne pas manquer le 31 octobre 2019 : La Médiathèque fête Halloween

Soirée à se faire peur :

- À 21 h, spectacle "Nuit d'Encre" avec la Compagnie Tralala (sur inscription à la médiathèque)
- À 22 h, lecture d'histoires qui font peur

Pour que la fête soit plus drôle, venez déguisé, apportez des citrouilles (vraies, en plastique, en pâte à modeler ou dessinées...). Quelques bonbons devraient permettre de juguler sa peur.

Cet événement se déroulera durant une exposition de photographies de Marion Billou « Princesses » visible du 15 octobre au 15 novembre 2019 à la Médiathèque. Une rencontre-goûter avec l'artiste aura lieu le mercredi 16 octobre. ■

Christine Mirgaine, Adjointe

